

DÉCRET

171.00

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'951'000.- destiné à financer la transformation du Secrétariat général du Grand Conseil, place du Château 6, à Lausanne

du 12 juin 2012

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 1'951'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la transformation du Secrétariat général du Grand Conseil, place du Château 6, à Lausanne.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement". Il sera amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 12 juin 2012.

Le président du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

J.-R. Yersin

O. Rapin

Le Conseil d'Etat ordonne la publication du présent décret pour être exécuté dans tout son contenu, dès et y compris le 29 juin 2012.

Lausanne, le 27 juin 2012.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean